

Documents obligatoire :

- La photocopie (**PAS DE COPIE SUR PLACE**) de la carte étudiant (vignette de l'année à jour) ou du certificat de scolarité 2021/2022
- Certificat Médical – de 3 mois, avec la mention « en compétition » ci-dessous
- 30€ par CB ou chèque (ordre ASUPS) + 0,60€ si souscription à l'assurance « Sport-U ». L'ASUPS vous fait bénéficier gratuitement de sa complémentaire accident
- S'inscrire sur le site : polesport.univ-tlse3.fr et noter votre N° APS
- Spécificité compétition (en + des documents ci-dessus), chèque caution de 25€ pour le basket-ball, de 60€ pour le handball

Dossier complet à rapporter à l'ASUPS 4 jours avant : le 1° match (sports collectifs) ou la date d'engagement (sports individuels) à l'Accueil du Pôle sport de 8h30 à 16h00 du lundi au vendredi.

Sport individuel : engagements aux compétitions obligatoire sur le site : sport-u-occitanie.com

Impression de la licence FFSU : site : <https://sport-u.com/> - Onglet « **ma licence** ».

En cas de blessure : déclaration d'accident à récupérer à l'ASUPS si pas de souscription à l'assurance « Sport-U »

CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT EN COMPETITION

Je soussigné(e).....Docteur en médecine, Après avoir examiné ce jour.....Mme, M.....Né(e) le...../...../.....

Certifie que son état de santé ne présente **pas de contre-indication** à la pratique de **tous les sports en compétition**, lors des épreuves organisées par la FFSU, **hormis** dans celui ou ceux **cité(s) ci-dessous** :

Signature et Cachet

ACTIVITE :N° ou nom de L'EQUIPE :

NOM :PRENOM :

Date de naissance:

Adresse complète:

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-MAIL (en majuscule) :

Discipline étudiée : Médecine / Santé Sciences / Technique Métiers du sport

(Rayer les mentions inutiles)

Filière d'étude :

Je, soussigné(e), déclare :

- avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ASUPS (www.univ-tlse3.fr/association-sportive) et de la FFSU (sport-u.com/la-ff-sport-u/) et y adhérer.
- avoir été informé par l'AS de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer. Dans ce cadre, j'adhère ou non à la couverture d'assurance complémentaire «accidents corporels» (cochez les cases), contrat référencé 1202368T :

Je souscris au contrat collectif Assurance complémentaire «Sport-U»: 0,60€ TTC que je règle avec ma licence. La notice est téléchargeable sur le site internet de la FFSport-U: www.sport-U.com. Pour obtenir des précisions, contactez AIAC courtage au 0.800.886.486 ou par e-mail: assurance-sport-u@aiac.fr. Le licencié peut également adhérer à l'une des options d'assurance «accident corporel» 1 ou 2 présentées dans la notice d'information «Assurance FF Sport-U». Procédure d'adhésion disponible sur le site : www.sport-u.com.

Je décide de ne pas souscrire au contrat collectif «Accidents Corporels». Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat «accidents corporels» proposé par la FF Sport U, mais je bénéficie de la complémentaire proposée gratuitement par l'ASUPS.

Fait à Le SIGNATURE « Lu et approuvé »